

## PROPOSITIONS DES CITOYENS

---

Questions/propositions faisant l'objet de la requête :

.....  
.....

Nom	Prénoms	Date de naissance	Domicile	Signature

Je consens explicitement à ce que les données à caractère personnel communiquées soient traitées par le collège des Bourgmestre et Echevins et le Conseil Communal. Le traitement est indispensable à la fourniture du service.

Article 200ter du décret communal : La requête est introduite au moyen d'un formulaire mis à disposition par la commune et est envoyée par lettre recommandée à la commune. Elle doit mentionner nom, prénoms, date de naissance et domicile de chaque personne ayant signé la requête.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins vérifie s'il est satisfait aux conditions précitées.

Article 200quater du décret communal : La requête doit être introduite auprès du Collège des Bourgmestre et Échevins au moins vingt jours avant le jour de la réunion du Conseil communal, pour pouvoir être traitée au prochain conseil communal, sinon elle sera traitée à la réunion suivante du Conseil.